Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Sinistre cheminée mitoyenne

Par artf

Bonjour
Le voisin de ma locataire à déclaré un sinistre il y a 3 ans
concernant une cheminée mitoyenne.
Nous n'avons jamais été au courant de ce sinistre et n'avons jamais reçu de courrier de la part de son assurance.
Après expertise il à perçu la somme de 1000 euros pour la remise en état de la cheminée chose qu'il n'a jamais effectué.
Aujourd'hui il me demande de participer à 50/50 pour les travaux.
De part la Loi je suis obligé de participer aux travaux mais quand est il du fait qu'il à déclaré un sinistre sans me prévenir sans que je puisse faire intervenir mon assurance et du fait qu il à perçu 1000 euros.
Vous remerciant de votre réponse.
Bien à vous.
Cordialement